POLITIQUE | Supprimée l'été dernier, cette enveloppe octroyée aux députés et aux sénateurs a été distribuée une dernière fois en 2017, sous la précédente législature

Qu'ont-ils fait de leur réserve parlementaire ?

Retour vers le passé. Mais pas n'importe lequel. En juillet 2017, l'Assemblée nationale fraîchement renouvelée a voté la fin de la réserve parlementaire. Celle-ci se présentait sous la forme d'une enveloppe annuelle de 130 000 € par député et 153 000 € par sénateur, les sommes étant attribuées aux collectivités et aux associations, à la discrétion de chaque élu. Les adversaires de la réserve estimaient qu'elle engendrait une forme de clientélisme. Les parlementaires pensaient que ces fonds sont importants pour ceux qui en bénéficient et qu'ils leur permettent de conserver un lien fort avec leur territoire. Ce qui est certain, c'est que durant le premier semestre 2017, les députés de l'ancienne législature, ainsi que les sénateurs toujours en poste, ont utilisé une dernière fois la fameuse réserve. Vers qui sont allées les sommes allouées ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir ici.

1re CIRCO Michèle Fournier-Armand : 130 000 euros pour des associations et structures sportives, culturelles et sociales

Comme en 2016, Michèle Fournier-Armand, ancienne députée socialiste de la première circonscription (Avignon, Morières, Le Pontet), a partagé sa réserve parlementaire entre plusieurs associations et structures qui œuvrent essentiellement dans trois champs d'action : le sport, la culture et le social.

Et après le couac de 2016 avec la Ville d'Avignon, qui avait raté une subvention de 65 000 euros faute d'avoir répondu dans les délais, en 2017, la totalité de l'indemnité parlementaire, soit 130 000 €, a été distribuée aux associations et diverses structures.

Une aide qui pour certaines structures n'est pas nouvelle. Par exemple, **le sporting-club Olympic handball** a reçu 25 000 €, la subvention la plus importante accordée par la députée PS. Le club, qui compte 200 licenciés et forme de nombreuses équipes de filles et de garçons, avait déjà reçu 5000 € en 2016. **Le boxing-club**, lui aussi, a reçu une nouvelle subvention : 10 000 € contre 5000 € en 2016 ainsi que le club de football SC Montfavet : 3000 € (2000 € en 2016).

Plusieurs structures déjà aidées en 2016

Egalement soutenues les deux dernières années : **la Licra** (2000 € en 2016 et en 2017), **le centre social La Fenêtre** à Saint-Chamand (2000 € en 2017, dans le cadre notamment d'un projet d'accompagnement des seniors dans les démarches administratives par internet, 5 000 € en 2016), **la Passerelle** qui aide les réfugiés (6 000 € en 2017, 5 000 € en 2016), **la Banque alimentaire** (10 000 € en 2017, 8 000 € en 2016), **les Restos du cœur** (5 000 € en 2017, 2 000 € en 2016), **Avenir 84** (4 000 € en 2017 et en 2016), **l'association l'Alhambra** (5 000 € en 2017 et en 2016), **le théâtre du Balcon** (7 000 € en 2017, 6000 € en 2016) et **le Chêne noir** (7 000 € en 2017, 6 000 € en 2016), **le Festival Théâtre enfants** (2 000 en 2017 et en 2016), **Golovine** (2000 € en 2017 et en 2016).

Comme en 2016, Michèle Fournier-Armand, ancienne députée socialiste de la 1re circonscription, a partagé son indemnité parlementaire entre plusieurs structures. Archives photo Le DL/Angelique SUREL

Les autres subventions

L'Avignon Volley ball : 10 000 €.

L'union sportive avignonnaise : 3000 €.

La Barbière Basket-ball : 4000 €.

Le Panathlon : 2000 €.

L'école de musique de Morières : 1000 €.

Le Théâtre la Luna : 3000 €.

Utopia : 5000 €.

Les sapeurs-pompiers de Vaucluse : 1000 €.

Le Refuge : 1000 €.

L'autre Rive (au centre hospitalier Henri-Duffaut) : 1000 €.

La goutte de sang pontétienne : 1000 €.

Léo-Lagrange : 1000 €.

La FCPE : 2000 €.

L'Ufolep : 1000 €.

L'association franco-arménienne : 3000 €.

Andes (association nationale de développement des épiceries solidaires) : 1000 €.

M.M.

2e CIRCO Jean-Claude Bouchet a voulu privilégier les projets d'intérêt commun

Jean-Claude Bouchet, député (LR) de la deuxième circonscription de Vaucluse, a réparti son enveloppe de 130000 euros entre 66 associations (100000 euros) et six communes (30000). Sébastien Michel, attaché parlementaire du député vauclusien, précise: « Pour les communes, il intervient sur des "petits" projets, pour lesquels une subvention de 5000 euros représente un financement important. » Pour les associations, le député privilégie les structures de la circonscription, ou les antennes départementales, et une demande est faite pour que le budget soit réparti dans les antennes des communes de la circonscription. Enfin, Jean-Claude Bouchet privilégie les projets d'intérêt commun et ne donne pas deux années de suite à une même association.

Jean-Claude Bouchet, député de la deuxième circonscription.

➜ Côté communes, 5 000 euros chacune

❑ Robion, pour la création d'un terrain multisports.

❑ Saint-Saturnin-lès-Avignon : sécurisation des accès autour des écoles de la commune.

❑ Cadenet : requalification de la place du Tambour-d'Arcole, de la rue Victor-Hugo et de la place du 14-Juillet, des parkings adjacents et des liaisons piétonnes connexes.

❑ Vaugines : Mise aux normes d'accessibilité de la Maison commune, avec la réfection totale des sanitaires, installation électrique et équipement de la cuisine.

❑ Mérindol : aménagement piétonnier de la route départementale.

❑ Puyvert.

➜ Côté associations

❑ **1000 euros** ont été donnés à : L'autre rive-l'ASP Vaucluse, les Restaurants du cœur, Raje Avignon, l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse, Tonic'GV (Cucuron), au centre d'accueil et d'animation rurale Durance-Luberon (Lourmarin), au "Cinéma s'expose 84" (Le Thor), au Sonograf', à AVF Cavaillon, à l'association d'études vaudoises et historiques du Luberon (Mérindol), à l'école de musique Joseph-François-Garnier (Lauris), à l'association républicaine des anciens combattants de Cavaillon, aux archers du Baude (Robion), à l'association des donneurs de sang Saint-Saturnin/Jonquerettes, à Partage des mondes (Saint-Saturnin-Lès-Avignon), à l'office central de la coopération à l'école, école Marius-André, Vivre la vie, une pause vers la santé (Caumont), à Touch Luby (Villelaure), à la société bouliste ménerbienne, au Patrimoine culture Maubec Luberon, Maubec loisirs culture, Danse mouvance (L'Isle-sur-la-Sorgue), aux Enfants des collines (L'Isle), à Memori (L'Isle), Ogec Saint Laurent (L'Isle), Union sportive et culturelle de l'école René-Char (L'Isle), Association locale ADMR d'Oppède, Les vieux crampons de Gadagne (Châteauneuf-de-Gadagne), Tennis-club de Campbeau (Châteauneuf-de-Gadagne).

❑ **1 500 euros** à l'office central de la coopération à l'école, école élémentaire Jean-Moulin d'Avignon, La Goutte de sang pontétienne, l'Association Calavon omnisport (Cabrières-d'Avignon), Aven qu'uno vido (Les Vignères), comité des fêtes du hameau des Vignères, Football club vignerois (Les Vignères), Les amis du Général de Gaulle (Cavaillon), l'Embelido (Cavaillon), Office cavaillonnais pour une retraite active, Les amis de Nico (Robion), Motoball club robionnais, Les belles de Cheval-Blanc, Festival écrits/Vins Bonnieux, Union sportive lacostoise, Espace gym Caumont, Société philharmonique de Villelaure, Le chœur du Luberon (Oppède), Société hippique de L'Isle-sur-la-Sorgue, SPA vauclusienne (L'Isle-sur-la-Sorgue), Comité permanent des fêtes de Fontaine-de-Vaucluse, Comité de la féerie nautique de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue, Counfrarie di pescaire lilen, Les nego-chins l'islois, Association des mutilés et anciens combattants de Fontaine-de-Vaucluse, La mésange bleue de l'Isle : 1500 euros.

❑ **2000 euros** ont été donnés à: Le temps du renouveau (Cadenet), Couleur Garance (Lauris), Culture et vous (Cheval-Blanc), l'échiquier centre Vaucluse (L'Isle-sur-la-Sorgue).

❑ **2500 euros** ont été attribués à : Scouts et guides de France (Cavaillon), Veloroc Cavaillon, à livre ouvert (Villelaure).

❑ Une enveloppe de **3000 euros** a été distribuée à : Acti'gym Cavaillon, le centre de formation de gardien de but (Cavaillon) et les artistes du chocolat en Luberon (Apt).

❑ **4000 euros** ont été reversés au foyer rural Maxime-Nouguier (Les Taillades) et au comité des fêtes de Saumane-de-Vaucluse.

Sophie MOREAU

3e CIRCO Marion Maréchal-Le Pen : « Priorité aux projets des collectivités »

Les 130000 € provenant de la réserve parlementaire de Marion Maréchal Le Pen, qui fut députée (FN) de la 3e circonscription de Vaucluse jusqu'au 18 juin dernier, ont été versés en 2017 à des collectivités et des associations.

Sur cette somme, 58700 euros ont été versés à des collectivités. Les bénéficiaires cette année-là, ont été **Courthézon, Mazan et Velleron** (12 900€ chacune); **La Roque-sur-Pernes** (7200€) et **Le Pontet** (12800€).

À Courthezon, il s'agissait d'aider un projet d'achat de véhicules pour la police municipale ; à **Mazan**, du projet de requalification de la place du 11-Novembre ; à Velleron, d'équipements pour l'école ; à La Roque-sur-Pernes, de travaux contre une menace d'ordre géologique ; au Pontet, d'un parc de jeux pour enfants dans le quartier de l'Arbalestrière.

20 associations ont bénéficié de ces subventions, pour un total de 71300 euros.

La principale bénéficiaire est l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse (11000 €) devant l'association des œuvres de Saint-Siffrein et de Notre-Dame de l'Observance, à Carpentras (10000€).

Neuf associations ont touché 5000€: la Maison des petites frimousses à Courthézon, le Critérium Vaucluse Pernes (à Pernes), le Lycée français de Damas, agence pour l'enseignement du Français à l'étranger, l'ASK Comtat Venaissin (Carpentras) le Rugby club pernois et le Musée comtadin du cycle Guy Claverie (Pernes), les Concerts de l'espoir (Sorgues), la Ruche carpentrassienne et le CD84FFSS (Sorgues).

Marion Maréchal-Le Pen, ex-députée de la 3e circo. Archives photo Le DL/A.S.

Viennent ensuite la Compagnie d'arc de Vedène (3000€), Cinéa 84 à Pernes-les-Fontainess (2500 €), le Monarc club à Monteux (2000€), la Goutte de sang pontétienne (2000€), le Tennis club de Venasque (1800€), les Anciens combattants volontaires de la Résistance à Carpentras (1500€), la Confrérie de la fraise de Carpentras (1000€), l'Association Tourisme et Comtat à Carpentras (1000€), et le Cercle algérianiste à Avignon (500€).

4e CIRCO Jacques Bompard a versé 74 000 euros à des communes

Pour l'ancien député (Ligue du Sud) de la 4e circonscription, Jacques Bompard, l'enveloppe globale de la réserve parlementaire de l'année 2017 s'élevait à 130 000 euros. Et si cette dernière a été entièrement donnée à des associations, à hauteur de 56 000 euros, et des communes, à hauteur de 74 000 euros, le député et son équipe ne savent pas si la totalité des sommes a d'ores et déjà été versée aux différents récipiendaires.

Jacques Bompard avait une enveloppe de 130 000 euros.

« Certaines associations nous ont dit qu'elles n'avaient encore rien reçu... »

« Cette année, les choses ont été particulières avec l'annonce de la suppression de cette réserve. Nous n'avons plus de contacts avec les services compétents et nous ne savons pas si tout a été attribué et accepté », confie Yann Bompard, l'attaché parlementaire de l'ancien député de la 4e circonscription. « Certaines associations nous ont dit qu'elles n'avaient encore rien reçu... » Par prudence, les sommes n'ont donc pas été communiquées.

En tout, 16 associations ont vu leur demande acceptée. À **Orange**, le député a subventionné l'association Burkina Hamba, l'Amicale des donneurs de sang bénévoles, France Adot, le Rugby club orangeois, l'Amicale des retraités communaux, Les enfants d'Arausio, l'Association des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que l'association des anciens combattants et prisonniers de Guerre d'Algérie, Tunisie et Maroc. **Deux associations bollénoises** comptent parmi les clubs aidés : le SMB et l'association Li Cardelina. Dans les autres communes, sont concernées les associations des anciens combattant de Caderousse, Cant'Ouvèze de **Nyons** et du **Haut-Vaucluse**, l'établissement scolaire Saint-Gabriel de **Valréas**, l'association paroissiale de **Sainte-Cécile** et celle de culture et tradition de **l'Enclave des Papes**. « Nous privilégions les structures de notre circonscription. C'est notre seul critère de choix », explique Jacques Bompard.

Pour les communes, **Visan** a reçu une aide pour financer le restaurant scolaire tandis que **Richerenches** a perçu une somme pour les travaux de réaménagement de la salle polyvalente. À **Caderousse** et à **Mornas**, c'est pour installer la vidéosurveillance que le député a versé une subvention.

5e CIRCO Julien Aubert : une seule commune et 67 associations

Pour Julien Aubert, député (LR) de la 5e circonscription de Vaucluse, la réserve parlementaire, attribuée au titre des collectivités territoriales, s'élevait à 4 000 €. Seule la commune de Sarrians en a bénéficié. Elle a touché une subvention de 4 000 € afin de créer un nouveau tambour en noyer à l'entrée de l'église.

Cette subvention a été attribuée par arrêté ministériel en date du 20 avril 2017.

126 000 € en tout ont été versées à des associations. 67 ont été concernées. L'association ayant reçu la plus grosse subvention est le Multi-accueil Grenadine de Sarrians (5 000 €) devant les ACPG-CATM84 basés à Avignon (4 000 €).

➜ 10 associations ont touché 3000 €

Carpensud (Carpentras), Deniv 84 (Malemort-du-Comtat), Imagine La Bastide (la Bastide-des-Jourdans), Club Omnisport pertuisien/section course d'orientation, La Nesque propre, (Pernes), l'Association inter-paroissiale des œuvres de la Saint-Siffrein et Notre-Dame de l'Observance, à Carpentras, le Centre culturel France-Algérie (Carpentras), "Patrimoine à venir" (Pertuis) et "Histoire, art et renaissance du patrimoine (La Tour-d'aigues) et le Souvenir français délégation générale Vaucluse (Paris).

L'association culturelle des Mines de Bruoux (Gargas) et l'Œuvre Saint-Antoine (Ajaccio) ont touché 2 500 €. "Sport et culture à l'école" (la Bastide-des-Jourdans) a reçu 2 200 €.

➜ 21 associations ont reçu 2000 €

Le Cercle algérianiste du Grand Avignon (Villeneuve-lès-Avignon), la Fnath, accidentés de la vie (Apt), le Lycée agricole Louis-Giraud à Carpentras, "Provence Lubéron Méditerranée" (Pertuis), "Rallye de Sarrians", l'Association sportive du Foyer Saint-Martin (Carpentras) "Amitié modénoise" (Modène), Amado (Carpentras), La Ligue contre le cancer (Carpentras), OCCE Vaucluse-Ecole Marie-Mauron Sarrians, Critérium Vaucluse (Pernes), Apt XV du Calavon, Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles (Avignon), Association franco-arménienne d'Avignon, Association départementale des gardes-chasses particuliers de Vaucluse (Avignon), AF3C (Violes), Union sportive renaissance pertuisienne (football), le Comité motocycliste départemental (Pernes), l'Amicale Mirabelaine des gens heureux (Mirabeau), l'Association régionale pour l'intégration (Pertuis) et l'association Maison des lycéens du lycée d'Apt.

L'Association culture et loisir de Cromb a touché 1 800 €.

Julien Aubert lors de l'inauguration, le 10 décembre, du nouveau tambour de l'église de Sarrians.

➜ 12 associations ont reçu 1500 €

les anciens Combattants volontaires de la Résistance de Carpentras, "Rencontre et partage" (Carpentras), Association les Claires fontaines (Mormoiron), Aides en Paca (Avignon), Apal (Sault), Association des donneurs de voix-Bibliothèque sonore d'Apt, OCCE84-SEGPA collège Giono d'Orange, CBE du pays d'Apt, (Apt) association "Agir pour tous" (Apt), "Photo et handicap" (Aubignan), la Boule sarriannaise, et "Gymdanse passion" (Carpentras).

➜ 18 associations ont touché 1000 €

"Aubignan Cyclo Cabanette", Worldskills France (Paris), Le jardin d'Alice (Carpentras) ASPTT (Aubignan), "Vivre en harmonie à Rustrel", "Follavoine" (Avignon), Amicale des donneurs de sang de Sault, Scouts et guides de France de La Tour-d'Aigues (Paris), "Art de Vivre en Lubéron" (La Motte-d'Aigues), La goutte de sang pontétienne, Cinea Collectif indépendant non à l'enfouissement de l'amiante (Pernes), Licar Vaucluse, (Avignon) Panathlon Avignon, Union départementale des sapeurs pompiers, comité de jumelage de Caromb et Bibliothèque populaire de Villes-sur-Auzon, le Rile de Carpentras et l'association France Québec (Paris).

LES SÉNATEURS

Claude Haut ne soutient que les villages

Claude Haut, sénateur depuis 1995.

Pour la distribution de sa dernière réserve, le sénateur (ex-PS, maintenant LaREM) Claude Haut n'a pas dérogé à la règle qu'il s'est fixée quand il est rentré au Palais du Luxembourg en 1995 : « Je n'aide que les communes de moins de 2000 habitants, et encore, que sur des investissements. Cette année encore, des communes plus importantes m'ont sollicité et j'ai refusé comme de bien entendu. »

Le sénateur qui a rejoint les rangs de La République en Marche énumère ses ultimes versements avec à chaque fois 10000€, pour l'aménagement de la place de l'Église à **Cabrières-d'Avignon** ; l'extension de la crèche de **Sablet** ; la réfection du mur de soutènement du château de **Crillon-le-Brave** ; la création d'une salle multi-activités à **Grillon** ; pour l'extension du groupe scolaire à **Jonquerettes** ; l'achat d'un terrain à La Roque sur **Pernes** ; embellir l'accès du château au **Beaucet** ; la création d'un chemin PMR à **Maubec** ; l'aménagement de l'extérieur de l'église à **Ménerbes** ; la création d'un pôle médical à **Saint-Christol** ; la réhabilitation du café du Centre à **Villedieu** ; la création d'un parking à **Villes-sur-Auzon**. Et puis 3400€ pour l'achat d'une sculpture à **Gigondas** ; 5500€ pour de la voirie, chemin d'**Entrechaux** à **Saint-Romain-en-Viennois**.

Alain Milon a souhaité aider 18 communes

En 2017, le sénateur LR Alain Milon a choisi d'aider uniquement des collectivités. Et il refuse de dévoiler les montants.

18 communes ont reçu une réponse favorable du sénateur Milon. **Visan** pour l'aménagement de jardins partagés ; **Entraigues-sur-la-Sorgue** pour le désamiantage, la démolition et la construction de deux bâtiments à l'école Marie-Mauron ; **Jonquerettes** pour la réfection d'un court de tennis ; **Bédarrides** pour l'installation de climatiseurs réversibles à l'école primaire des Marronniers ; **Mérindol** pour l'aménagement d'un parking ; **Mornas** pour l'agrandissement du colombarium ; **Mirabeau** pour la création d'une sculpture sur la fontaine du village ; **Buoux** pour la construction de sanitaires publics à la Maison du Fort ; **Buisson** pour la réfection de la toiture de la maison Girard ; **Grambois** pour la création d'une médiathèque ; **Piolenc** pour la requalification de l'avenue de Sérignan ; **Cabrières-d'Avignon** pour la restauration du retable en stuc de saint Antoine et de son tableau dans l'église Saint-Vincent ; **Ménerbes** pour la mise en sécurité des abords du stade et du foyer sportif ; **Uchaux** pour la restructuration des voies ; **Caderousse** pur la remise aux normes de la salle des fêtes ; **Fontaine-de-Vaucluse** pour la construction d'un terrain multisport ; **Saumane** pour un complexe socio-éducatif et **Cairanne** pour la réhabilitation des remparts.

Le sénateur LR Alain Milon.

Archives photo Le DL/A.S.

Alain Dufaut : près de 150 000 euros pour les communes

Alors que 2017 a sonné le glas de la réserve parlementaire, du côté du sénateur LR Alain Dufaut, on indique que « les maires s'inquiètent, surtout les toutes petites communes ». L'élu avait d'ailleurs reçu beaucoup de dossiers de demande pour 2018 car si « cette réserve parlementaire ne permettait pas d'obtenir de grosses sommes, elle permettait de boucler des plans de financement ».

Lors des débats, le sénateur Dufaut avait ainsi proposé de remplacer cette réserve parlementaire par une dotation de soutien à l'investissement des communes pour financer la préservation de leur patrimoine mais l'Assemblée nationale n'a pas souhaité retenir cette proposition.

En 2017, Alain Dufaut a distribué 149 712 euros, choisissant, fidèle à son habitude, d'aider des communes du Vaucluse.

Neuf subventions de 10 000 euros ont été accordées par l'élu : à **Beaumes-de-Venise** pour le déplacement et la mise aux normes de la bibliothèque municipale ; à **Buisson** pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière ; au **syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux** pour la réalisation d'une bibliothèque intergénérationnelle à Malemort-du-Comtat ; à **Flassan** pour l'extension de la mairie ; à **Rasteau** pour l'aménagement d'une voie au quartier Les Vaches ; à **Lafare** pour des travaux d'aménagement d'un logement locatif conventionné, à **Saint-Didier** pour des équipements sportifs ; à **Ansouis** pour des travaux de sécurité et d'accessibilité sous le pont du château et à **Velleron** pour la réalisation d'un giratoire.

Par ailleurs, 8 000 euros ont été attribués à **Sérignan-du-Comtat** pour la réfection de la place de la Vielle et 5 000 euros à huit autres communes. À **Caderousse** pour la remise en état des tribunes du stade ; à **Saint-Romain-en-Viennois** pour des travaux d'aménagement de la place publique ; à Morières pour la mise en place de la vidéoprotection ; à **Venasque** pour la réfection d'un mur de soutènement route du Château ; à **Cheval-Blanc** pour la réfection de l'éclairage public ; à **Cairanne** pour la restauration d'un tableau ; à **Avignon** pour l'église de Montfavet ; et à **Mornas** pour les travaux d'accessibilité de l'église.

Alain Duffaut, sénateur LR.
Archives photo Le DL/Angelique SUREL

Aurel a obtenu 5 080 € pour la réhabilitation d'une maison, **Bédarrides** 4 420 € pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 146 et **Sarrians** 2 212 € destinés à l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale.

M.M.